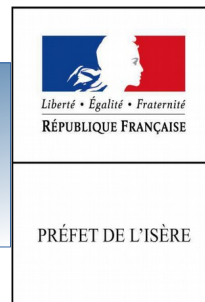


COMMUNIQUE de PRESSE



Grenoble, le 26 décembre 2016

Cinq nouvelles communes en Isère à compter du 1^{er} janvier 2017

La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, publiée au Journal Officiel le 17 mars 2015, vise à faciliter la création de communes nouvelles par fusion de communes.

Dans le département de l'Isère, la création au 1^{er} janvier 2017 de cinq communes nouvelles a ainsi été autorisée durant l'année 2016 :

- **Villages du lac de Paladru** qui associe les communes de Le Pin et de Paladru
- **Arandon-Passins** qui associe les communes d'Arandon et de Passins
- **Sure en Chartreuse** qui associe Pommiers la Placette et St Julien-de- Ratz
- **Les Deux Alpes** qui associe Mont-de-Lans et Venosc
- **Chatel en Trièves** qui associe Cordéac et St Sébastien

Les conseils municipaux de ces communes nouvelles seront appelés à élire leur maire et leurs adjoints début janvier 2017.

À ce jour, le département de l'Isère compte 526 communes dont :

- 9 communes de moins de 50 habitants
- 23 communes de moins de 100 habitants
- 148 communes de moins de 500 habitants.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

